

8ème CONCOURS PHOTO DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA FORÊT FOUESNANT

Thème 2021

À vous de JOUER !

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Préambule :

La médiathèque de La Forêt Fouesnant organise un concours photo sur le thème suivant :

« À vous de JOUER ! ».

Les photos qui seront admises à concourir doivent impérativement mettre en valeur **LE JEU, un concept aux mille facettes, qui parle aux petits comme aux grands.**

L'objectif premier de ce concours est d'inciter les habitants de la commune ou des environs à exercer leurs talents de photographe et à ramener leurs œuvres à la médiathèque afin de les exposer à tous.

Article 1 :

Le concours se déroule du **jeudi 1^{er} avril au samedi 22 mai 2021 inclus**, dernier délai pour nous faire parvenir les clichés. Les photos des concurrents seront **exposées à la médiathèque de La Forêt Fouesnant du samedi 5 juin au samedi 3 juillet 2021**. A l'issue de cette exposition, les plus belles photos seront récompensées par des bons d'achat de livres (prix du public et prix du jury).

Les candidats seront évalués sur les qualités techniques et artistiques des photographies, sur leur pertinence par rapport au thème du concours et leur originalité.

Article 2 :

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, y compris les enfants qui devront présenter une autorisation de leurs parents (voir en page 5). Ce concours est interdit aux photographes professionnels et aux membres du jury. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la médiathèque pour participer.

Deux catégories sont ouvertes :

- **Catégorie adultes**

- **Catégorie jeunes (moins de 15 ans)**

Le nombre total de participants est limité à 60 (adultes et jeunes confondus). Le taux de participants résidant hors de La Forêt Fouesnant ne devra pas excéder 50 % du total d'inscriptions autorisées

(soit 30 concurrents). Cette restriction du nombre de participants extérieurs à la commune a pour but de favoriser l'accès des Forestois à ce concours qui a d'abord été créé pour les inciter à s'exprimer à travers la photographie.

Article 3 :

Dispositions pratiques :

- **Nombre de photos : 3 photos maximum** seront admises par personne. Les clichés devront être **numérotés par ordre de préférence** par le concurrent. Ils devront être **accompagnés de légendes** précisant le lieu de la prise de vue et comportant éventuellement un titre ou un court texte explicatif. La médiathèque se réserve le droit de réduire à 1 le nombre de photos par personne en fonction du nombre de participants au concours.
- **Support :** seront admises à concourir :
 - o les **photos argentiques** sur **support papier** (qualité photo, format maximum : 25 cm x 38 cm), non encadrées.
 - o les **photos numériques** (de bonne qualité, c'est-à-dire permettant un tirage au format 20 cm x 30 cm sans pixellisation) déposées à la médiathèque sur **support papier** (qualité photo, format maximum 25 cm x 38 cm) ou sur **support numérique** (clé USB, mail, CD ou DVD).

La médiathèque prend en charge le tirage sur papier photo des clichés fournis sur support numérique au format 20 cm x 30 cm mais encourage les participants à fournir leurs photos sur papier photo à ce même format.

- **Aucun signe permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés** (signatures, logos...).
- **Dépôt des photos et des documents à fournir : les concurrents déposeront leurs photos aux horaires d'ouverture habituels de la médiathèque** ou les feront parvenir à leur convenance :
 - o **par voie postale**
(Médiathèque – Le Nautile – 2 rue des cerisiers – 29 940 La Forêt Fouesnant)
 - o **par mail ou via le site Internet <https://wetransfer.com/>**
(mediatheque@foret-fouesnant.org)

Les photos devront impérativement être accompagnées du présent règlement signé, du bulletin d'inscription dûment complété (voir en page 4), **d'une autorisation parentale pour les concurrents mineurs** (voir en page 5).

- **Date limite de participation :** Les photos et les documents requis devront être remis à la médiathèque pour le **samedi 22 mai 2021, dernier délai.**
- **Restitution des photos :** Les supports numériques utilisés pour le dépôt des photos seront restitués immédiatement à leurs propriétaires. Les photos fournies sur support papier seront rendues aux participants à l'issue du concours. Les concurrents ayant déposé leurs photos sur support numérique pourront, s'ils le souhaitent, obtenir à l'issue du concours les tirages papier (qualité photo) faits par la médiathèque pour les besoins de l'exposition des clichés.

Article 4 :

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos hors-sujet ou ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité.

Article 5 :

Droits :

(à lire très attentivement)

- Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteur des photographies déposées.
- Les concurrents devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les biens et les personnes photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les concurrents devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. La médiathèque ne pourra être tenue responsable en cas de non respect du droit à l'image.
- Les concurrents donnent l'autorisation à la commune de La Forêt Fouesnant :
 - o d'exposer leurs photographies dans la médiathèque en juin et juillet 2021,
 - o d'utiliser les photographies des gagnants du concours sur le site Internet de la commune ainsi que dans le bulletin municipal, sans aucune limitation de temps,
 - o de réaliser un catalogue des photos de tous les participants qui pourrait éventuellement être remis aux concurrents et conservé à la médiathèque.
- Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.
- Les participants renoncent à réclamer des avantages financiers ou matériels liés à l'utilisation de leurs photos par la commune de La Forêt Fouesnant telle qu'elle est prévue dans le présent règlement. En aucun cas, il ne sera versé de droits d'auteur aux candidats.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de modifier tout ou partie du présent concours si les circonstances l'exigeaient. Les candidats en seraient alors avertis.

Article 5 :

Les participants au concours s'engagent à respecter toutes les clauses du présent règlement. Tout manquement entraînerait la disqualification du candidat.

Date, Nom, Prénom et Signature du participant (et de ses représentants légaux pour les mineurs), précédés de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »

À vous de
JOUER !

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

Adresse.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

PHOTOS, par ordre de préférence :

Merci de nous donner des indications sur le lieu de la prise de vue (pays, région, commune, quartier, lieu-dit, rue...). Nous vous encourageons vivement à donner un titre à vos clichés ou à les accompagner d'un court texte (circonstances, impressions...). Ces légendes figureront sous les photographies lors de leur exposition à la médiathèque.

PHOTO n°1 :

.....
.....
.....
.....
.....

PHOTO n°2 :

.....
.....
.....
.....
.....

PHOTO n°3 :

.....
.....
.....
.....
.....

RGPD : Vos données sont destinées à la médiathèque de la Forêt Fouesnant afin de gérer votre inscription à ce concours et de vous informer des concours photos qu'elle pourrait organiser ultérieurement. Vous avez des droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès de la médiathèque : mediatheque@foret-fouesnant.org. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la notice générale affichée à la médiathèque.

À vous de
JOUER !

AUTORISATION PARENTALE

(participants mineurs uniquement)

Je soussigné(e) M. ou Mme.....
domicilié(e).....
autorise mon fils, ma fille.....
né(e) le à participer au concours photo
organisé par la médiathèque de La Forêt-Fouesnant et accepte les conditions énoncées au règlement du
concours.

Fait à

Le

Signature